


Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



DÉPOSÉ AU GREFFE LE

23 -12- 2025

**TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT Greffe**

N° d'entreprise : **1011 694 954**

Nom

(en entier) : **WAPIGREEN**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association sans but lucratif**

Adresse complète du siège : **Quai Saint-Brice 35 7500 Tournai**

Objet de l'acte : DELEGATIONS DE POUVOIRS - DESIGNATION PRESIDENT

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration du 1^{er} juillet 2024

1^{ère} Résolution: désignation du président

Les administrateurs décident à l'unanimité de désigner Hélène Bossut en qualité de Présidente

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration du 20 juin 2025

3^{ème} Résolution

Conformément à l'article 19 des statuts et dans le cadre de la mission de délégué à la gestion opérationnelle de l'auto-consommation confiée à IDETA, l'OA décide à l'unanimité d'octroyer les subdélégations de pouvoirs de signatures suivantes, utiles à la gestion comptable et administrative.

Moyennant confirmation d'IDETA, les délégations de pouvoirs suivantes seront opérationnalisées :

Première délégation :

Pour seul faire un(re)inscription / effectuer une radiation /apporter une modification à l'inscription auprès de la Banque Carrefour des Entreprises (B.C.E.) via les services compétents (Guichet d'entreprise, O.N.S.S., Administration de la T.V.A. ou Greffe du tribunal de l'entreprise

Olivier BONTEMS
CHRISTOPHE BONCHOUX
Frédéric SEYNHAEVE
Camille DESTREBECQ
Annick HESPEL
Dont les titres sont repris ci-dessous

Deuxième délégation :

Pour, seul, intervenir auprès de l'administration des contributions directes, de l'administration de la TVA, du SPW et de l'enregistrement et des domaines pour signer et introduire les déclarations, rédiger les réponses aux questions, aux demandes d'informations, aux avis de modifications, déclarations de régularisations et réclamations, mener des discussions et signer des accords avec les services de contrôle et la direction et les représenter dans leurs relations avec les administrations précitées.

Olivier BONTEMS
Christophe BONCHOUX

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/01/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Frédéric SEYNHAEVE
Camille DESTREBECQ
Annick HESPEL
Dont les titres sont repris ci-dessous

Troisième délégation :

Pour signer, sur base des règles édictées ci-dessous, les différents documents et opérations propres à la gestion comptable et financière de Wapigreen, sur base des instructions données par l'asbl:

Groupe A

- a) Monsieur Christophe BONCHOUX
- b) Monsieur Olivier BONTEMS
- c) Monsieur Frédéric SEYNHAEVE

Groupe B

- d) Madame Camille DESTREBECQ
- e) Madame Annick HESPEL

Groupe C

- f) Madame Katia LALOY
- g) Madame Cindy CATTIN

OPERATIONS	REGLES	SIGNATAIRES
Placements (dans le cadre des règles définies par l'Organe d'administration)	2 signatures, sans limite de montant	Signature du groupe A ou B, avec au-moins une signature du groupe A
Virements entre comptes WAPIGREEN ASBL	1 seule signature sans limite de montant	1 signature parmi les groupes A ou B ou C
Virements/Chèques (papier)	1 à 2 signature selon montants	1 signature parmi les groupes A ou B ou C
&	Jusque 8.500 €, 1 signature	2 signatures parmi les groupes A ou B ou C dont au-moins une du groupe A ou B avec accord préalable de l'OA (lors de la validation préalable des factures dans le système comptable)
Signatures électroniques (Isabel ou BELFIUS Web)	Au-delà de 8.500 € et jusqu'à 30.000 €, 2 signatures	2 signatures parmi les groupes A ou B ou C dont au-moins une du groupe A
	Au-delà de 30.000 €, 2 signatures	
Toute opération générale de gestion active de la dette	2 signatures sans limite de montant	Signature du groupe A ou B, avec au-moins une signature du groupe A avec accord préalable de l'OA (lors de la validation préalable des factures dans le système comptable)
Mise en demeure à caractère financière	2 signatures sans limite de montant	Signature du groupe A ou B, avec au-moins une signature du groupe A

Titres et adresses des préposés susmentionnés, faisant élection de domicile au siège de IDETA, Quai Saint Brice 35 à 7500 TOURNAI :

- a) Monsieur Christophe BONCHOUX – Directeur général IDETA

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/01/2026 - Annexes du Moniteur belge

- b) Monsieur Olivier BONTEMS – Directeur du Département « Energie & Solutions durables » IDETA
- c) Monsieur Frédéric SEYNHAEVE – Secrétaire Général
- d) Madame Camille DESTREBECQ – Responsable de la Cellule comptabilité et finance IDETA
- e) Madame Annick Hespel – Responsable Cellule Gestion d'actifs – Département « Energie & Solutions durables » IDETA
- f) Madame Katia LALOY – Comptable IDETA
- g) Madame Cindy CATTIN – Comptable IDETA

L'organe d'administration approuve les délégations de signatures et pouvoirs pour la gestion administrative et financière de l'asbl Wapigreen détaillées ci-dessus et désigne son administrateur délégué, avec subdélégation aux services juridiques d'Ideta, pour procéder aux démarches de publications d'usage au Moniteur belge (sous réserve d'acceptation d'IDETA).